

Contacts

Relations Investisseurs : Patrick Gouffran
+33 (0)1 40 67 29 26 – pgouffran@axway.com
Relations Presse : Sylvie Podetti
+33 (0)1 47 17 22 40 – spodetti@axway.com

Communiqué de presse

COMMUNIQUE D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

visant les actions de la Société



initiée par la société



présentée par



PRIX DE L'OFFRE : 5,97 euros par action Systar SA existante

DUREE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre sera fixé par l'AMF

Le présent communiqué est établi et diffusé par Axway Software SA, conformément aux dispositions des articles 231-27, 1° et 2° et 231-28 I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité de l'offre publique d'achat simplifiée en date du 27 mai 2014, apposé le visa n° 14-233 en date 27 mai 2014 sur la note d'information établie par Axway Software S.A.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 I du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Axway Software SA, ont été déposées

après de l'AMF et mises à la disposition du public le 27 mai 2014.

La note d'information et les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Axway Software SA, sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenues sans frais auprès de Bryan, Garnier & Co., 26, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et d'Axway Software SA, PAE Les Glaisins, 3 rue du Pré Faucon, 74940 Annecy-Le-Vieux. Ainsi que sur le site Internet de la société Axway : <http://www.finance.axway.fr/documents/documents-financiers>).

AVIS IMPORTANT : En application des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, Axway Software SA a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les actions Systar SA si les actions Systar SA non présentées par les actionnaires minoritaires ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de Systar SA, moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre publique d'achat simplifiée, soit 5,97 euros par action Systar SA, étant précisé que cette procédure de retrait serait immédiatement suivie d'une demande à NYSE Euronext de radiation des actions Systar SA de la cote.

A propos d'Axway

Axway (NYSE Euronext : AXW.PA), leader du marché de la gouvernance des flux de données, est un éditeur de logiciels comptant plus de 11 000 clients du secteur privé et public dans 100 pays. Depuis plus de 10 ans, Axway fournit aux grandes entreprises des solutions technologiques permettant de mieux gérer les flux de données stratégiques circulant dans l'entreprise, avec l'extérieur entre partenaires, au sein des communautés B2B, vers le cloud et les périphériques mobiles. Nos solutions sont proposées pour une gestion sur site (on premise) ou hébergées dans le cloud, avec une gamme complète de services. Elles couvrent notamment les domaines de l'intégration B2B, de la gestion des transferts de fichiers (MFT – Managed File Transfer), de la gestion des API et des identités ainsi que de la sécurisation des emails. Axway, dont le siège social est en France et la direction générale basée aux Etats-Unis, compte des filiales déployées dans 19 pays dans le monde.

Pour plus d'information, consultez notre site Internet : www.axway.fr.